

Adapter la réforme des retraites à la conjoncture

Un recul de l'âge de départ à la retraite aurait pour avantage d'améliorer les comptes de l'ensemble des administrations publiques. Mais encore faudra-t-il entreprendre cette réforme au bon moment.

D'après le dernier rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites), les comptes des régimes de retraite seront équilibrés, voire excédentaires, à long terme, et sans qu'il soit nécessaire de modifier les règles relatives au calcul des pensions, ni le niveau des cotisations. En outre, les dépenses de retraite, exprimées en pourcentage du PIB, n'augmenteront pas. De quoi conclure, selon les opposants à un recul de l'âge de départ, qu'une telle réforme n'est aucunement justifiée. A l'inverse, les partisans de la mesure feront valoir que des prévisions aussi lointaines sont par nature incertaines, et que les systèmes de retraite, malgré les fortes subventions de l'Etat aux régimes spéciaux, resteront déficitaires jusque dans les années 2030. Ils souligneront aussi que le rééquilibrage des comptes à long terme repose sur une forte baisse du taux de remplacement des revenus d'activité par les pensions, due notamment à l'indexation de ces mêmes pensions sur l'inflation. De futurs gouvernements, opposés à ce que le niveau de vie des retraités devienne ainsi sensiblement inférieur à celui des actifs, pourraient dès lors entreprendre des réformes qui dégraderaient les finances des régimes.

De tels débats sont certes intéressants, mais le rééquilibrage des comptes de retraite n'est pas l'unique enjeu lié à un recul de l'âge de départ. Le principal intérêt de cette mesure serait d'accroître la population active et donc d'augmenter les capacités de production comme l'emploi. Bien sûr, les entreprises n'embaucheront pas immédiatement le surcroît de main-d'œuvre créé, et le chômage pourrait progresser à court terme. Mais pas à moyen terme : la réforme de 2010, qui avait reculé à 62 ans l'âge de départ, avait entraîné une hausse de l'emploi dans la décennie suivante. Y compris de celui des seniors. En réalité, si le taux d'emploi des seniors reste plus faible en France que dans bien d'autres pays européens, c'est surtout parce que nous partons plus tôt à la retraite.

Cette croissance de l'emploi et de la production engendrerait un surcroît de recettes fiscales et de cotisations sociales pour toutes les administrations publiques, et pas seulement pour les caisses de retraite. L'impact sur le solde de l'ensemble des organismes publics serait même largement positif, malgré la hausse de certaines prestations sociales, versées plus longtemps à leurs bénéficiaires (comme les minima sociaux). A long terme, un

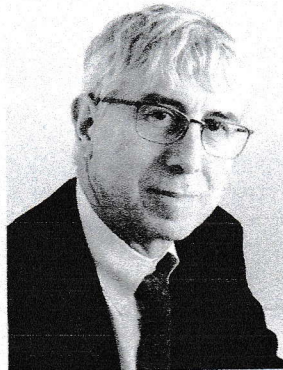
recul de deux ans de l'âge minimal de départ contribuerait ainsi à réduire le déficit public de 0,9 point de PIB, dont seulement la moitié pour les régimes de retraite. Sur ce chapitre, rappelons que la France ne pourra pas compter sur un soutien illimité de la BCE (Banque centrale européenne), et qu'il lui faudra combler les déficits pour stabiliser sa dette publique en pourcentage du PIB, si ce n'est la diminuer.

Reste la question de l'agenda : si un recul de l'âge de la retraite apparaît opportun aujourd'hui, alors que presque tous les secteurs connaissent d'importantes difficultés de recrutement et pourraient créer plus d'emplois, il serait sans doute malvenu dans quelques mois, si la guerre en Ukraine et la raréfaction des ressources en énergie de l'Europe devaient entraîner une récession et une hausse significative du chô-

mage. Mieux vaudrait alors éviter un rehaussement de l'âge de départ qui, s'il n'a pas d'effet à long terme sur le taux de chômage, contribuerait à court terme à l'aggraver.

Si cette réforme est nécessaire, son calendrier devra donc pouvoir être adapté à la conjoncture économique. En passant par le projet de loi à venir, qui établira sans doute une hausse progressive de l'âge minimal de départ ou de la durée de cotisation requise pour obtenir le taux plein, à raison par exemple d'un trimestre par génération. Le texte pourrait ainsi prévoir, avant chacun de ces rallongements trimestriels, de recueillir l'avis d'une commission indépendante. Laquelle vérifierait que la situation et les perspectives de l'emploi sont suffisamment bonnes pour que les effets négatifs de court terme d'une telle hausse sur le chômage restent acceptables.

* Site d'information sur les finances publiques (Fipeco.fr).



Par François Ecalle,
ancien rapporteur général
de la Cour des comptes,
président de Fipeco*